

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020**

Le neuf mars deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre mars deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, René GLO, Yves CORROLLER, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Martine MORIN, Laurence SIOHAN, Mme Caroline GERMOND

Absents excusés : M. Patrick COUSTANS représenté par Mme Monique HELORET
M. Jean-François DANIEL représenté par Mme Annick JACQ
M. Xavier JODOCIUS représenté par M. Camille LE BRETON

Secrétaire de séance : Mme Monique HELORET

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2 – COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Le Receveur Municipal doit être voté préalablement au compte administratif. Ce compte de gestion reprenant l'ensemble des mouvements comptables de l'année, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2019.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 197 553,14 €
Recettes	1 439 925,13 €
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	340 244,19, €
Excédent de clôture 2019	582 616,18 €

Section d'Investissement

Dépenses	1 131 715,46 €
Recettes	1 362 406,93 €
Excédent d'investissement 2018 reporté	333 668,20 €
Excédent de clôture de l'exercice	564 359,67 €

<i>Restes à réaliser à reporter en 2020</i>	
Dépenses	445 758,88 €
Recettes	884 306,33 €
<i>Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	
Excédent de financement	438 547,45 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Madame Isabelle QUERE, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019.

4 - BUDGET 2020 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à 582 616,18 €.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 564 359,67€ et un solde des restes à réaliser excédentaire de 438 547,45 €.

Monsieur le Maire propose de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE REPORTER l'excédent de fonctionnement de 582 616,18 €, en section de fonctionnement.

5 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux de taxe 2019 soit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	12,16 %
Taxe foncière (bâti)	15,80 %
Taxe foncière (non bâti)	50,51 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

6 - BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 745 366,18 € en section de fonctionnement. En section d'investissement, il s'élève à 2 155 719,88 € en dépenses et à 2 376 679,18 € en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ADOPTER le budget primitif 2020 de la Commune, tel qu'il a été présenté ci-dessus.

7 - AUTORISATION DE PROGRAMME

Monsieur le Maire rappelle que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Chaque année les reports de crédits de paiement se font sur les crédits de paiements de l'année N+1 automatiquement, sauf décision contraire du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'autorisation de programme n°19-01 relative à l'espace multifonctionnel à dominante sportive votée le 8 avril 2019. Il propose au Conseil Municipal de la modifier afin de l'adapter aux modifications du calendrier de réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE MODIFIER l'autorisation de programme n°19-01 : Espace multifonctionnel à dominante sportive comme suit :

Exercice	2019 pour rappel		2020	2021	TOTAL
Crédits de paiements prévisionnels	Prévu 300 000	Réalisé 60 000	1 240 000	750 000	2 050 000

8 – TARIFS COMMUNAUX

Le Comité d'animation de Gouesnac'h souhaite louer la scène mobile communale du vendredi 31 juillet au dimanche 2 août 2020 inclus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de cette location à 800,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de louer la scène mobile communale au Comité d'animation de Gouesnac'h pour la somme de 800,00€.

9 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A USAGE DE JARDIN PARTAGE

Cette question est ajournée.

10 -ESPACE MULTIFONCTIONNEL A DOMINANTE SPORTIVE : AVANT-PROJET DEFINITIF

Par délibération du 27 mai 2019, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace multifonctionnel à dominante sportive au groupement Archi Espaces Conception.

Conformément à sa mission, le groupement a réalisé les études d'Avant Projet Définitif (APD).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le plan de masse, le tableau des surfaces ainsi que le montant estimatif des travaux.

Cet avant-projet définitif a été analysé par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage et présenté en commission.

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 1 326 000,00€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'APD qui lui a été présenté, en précisant que des économies devront être recherchées en phase PRO/DCE.

11 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 30 mars 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 17 décembre 2019 au 9 janvier 2020.

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 128 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 380 pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

12 - INFORMATIONS DIVERSES

/

La séance est levée à 21 heures 28.

Le Maire,
Michel LAHUEC

